

### PUBLIC CONCERNÉ

#### Règlementation ADR

- **Selon le § 1.3**  
« Les personnes employées par les intervenants (expéditeur, transporteur, destinataire, chargeur, emballer, remplisseur, déchargeur) doivent être formées de manière à répondre aux exigences que leur domaine d'activité et de responsabilité impose lors du transport de marchandises dangereuses.  
Ces employés doivent être formés d'assumer des responsabilités et ne peuvent assurer de fonctions pour lesquelles ils n'ont pas encore reçu la formation requise que sous la surveillance directe d'une personne formée.  
La formation doit aussi traiter des dispositions spécifiques s'appliquant à la sûreté des transports de marchandises à haut risque telles qu'elles sont énoncées dans le chapitre 1.10.»
- **Selon le 8.2.3**  
« Toute personne dont les fonctions ont trait au transport de marchandises dangereuses par route doit avoir reçu, conformément au chapitre 1.3, une formation sur les dispositions régissant le transport de ces marchandises, adaptée à leurs responsabilités et fonctions. Cette prescription s'applique par exemple au personnel employé par le transporteur ou l'expéditeur, au personnel qui charge et décharge les marchandises dangereuses, au personnel travaillant pour les transitaires et chargeurs et aux conducteurs de véhicules autres que ceux qui détiennent un certificat conformément au 8.2.1, participant au transport de marchandises dangereuses par route ».

### OBJECTIFS

- Promouvoir la sécurité des transports de marchandises dangereuses et de respecter les dispositions réglementaires en vigueur,
- Sensibiliser aux exigences réglementaires relatives au transport de matières dangereuses,
- Savoir établir et appliquer les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences applicables,
- Connaître les responsabilités et missions des différents acteurs,

| LIEU                                     | NOMBRE DE STAGIAIRES  | DURÉE           |
|--|-----------------------|-----------------|
| Dans vos ou nos locaux (cf. selon devis) | 10 stagiaires maximum | 7h, soit 1 jour |

### CONTENU PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

#### 1- Généralités

- **Chapitre 1 : Les propriétés physiques et les dangers de la matière**
  - La matière
  - Les dangers et les risques de la matière
- **Chapitre 2 : La classification des matières dangereuses**
  - Les 13 classes de danger
  - Les moyens d'identification des matières dangereuses
- **Chapitre 3 : Les étiquettes et les marques réglementaires**
  - Les étiquettes de danger
  - Les marques
  - Les étiquettes de manutention
  - Les étiquettes « santé-travail »
- **Chapitre 4 : Les véhicules**
  - La signalisation et le placardage des véhicules
  - L'apposition de la signalisation et du placardage sur les véhicules
  - L'équipement et le nettoyage des véhicules
- **Chapitre 5 : Le chargement et le déchargement**
  - Les obligations et les tâches des différents intervenants
  - Les restrictions relatives aux opérations de chargement et déchargement
  - Les interdictions de chargement en commun, les limitations de chargement
  - La manutention et l'arrimage
- **Chapitre 6 : Les règlements et les dispenses à la réglementation**
  - Les règlements nationaux et internationaux
  - Les dispenses à la réglementation
- **Chapitre 7 : Les documents de bord obligatoires**
  - La différence entre transport public et transport privé
  - Le « document de transport »
  - Les « consignes écrites »
  - Le certificat de formation de base
  - Les autres documents de bord
- **Chapitre 8 : La circulation des véhicules**
  - Les restrictions de circulation
  - Le stationnement

- **Chapitre 9 : Les accidents et les incidents**
  - o Les consignes générales en cas d'accident
  - o Les interventions possibles en cas de sinistre
  - o Les consignes générales en cas de vol
- 2- Interprétation de la réglementation dans la pratique**
  - **Chapitre 1 : L'ADR en France par voies routières**
    - o La classification des matières dangereuses
    - o Cadres obligatoires et cadres d'exemptions
    - o Les règles de circulation
    - o Le chargement en commun
    - o Les obligations des différents intervenants
  - **Chapitre 2 : Signalisations et marquages**
    - o Etiquetage et marquage des colis
    - o Signalisations et équipements des véhicules
    - o Le placardage des véhicules
  - **Chapitre 3 : La formation des personnels**
    - o La formation des personnels conducteurs et autres personnels
- **Chapitre 4 : Les documents de transports**
  - o Les documents de transport
- **Chapitre 5 : La conformité des transports**
  - o Les règles de chargement et de déchargement des matières dangereuses
  - o Le chargement et déchargement des matières dangereuses sur la voie publique
  - o Le contrôle des véhicules
  - o Le stationnement des véhicules et autres dispositions spéciales

3- **QCM**

## EVALUATION ET ATTRIBUTION FINALE

Une **attestation de compétence** sera délivrée aux stagiaires si réussite au QCM,

## MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques sur vidéoprojecteur, livret pédagogique,